

*Accidents de transport*

population devrait payer, le gouvernement devrait indemniser ceux qui ont été lésés, et ensuite le gouvernement devrait intenter lui-même des poursuites. Ce genre d'incident présente des milliers d'aspects qui tous devraient être confiés à une commission d'enquête publique.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Repré-  
nons le débat avec le député de Glengarry—Prescott—  
Russell.

[Français]

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Ma-  
dame la Présidente, j'aimerais cet après-midi traiter de  
deux dossiers, premièrement, celui du projet de loi en  
cause, et dans un deuxième temps, soulever toute l'affai-  
re de cet accident tragique à Gander, Terre-Neuve, qui  
est arrivé le 12 décembre 1985.

Premièrement, au sujet du projet de loi C-2, madame  
la Présidente, il faut indiquer que ce n'est pas le parti  
conservateur qui a inventé toute cette affaire d'avoir une  
commission d'enquête sur les accidents d'aviation. En  
effet, c'est l'ancien régime libéral qui, en 1984, proposait  
et mandatait l'existence de la Commission canadienne de  
la sécurité aérienne.

Maintenant, le gouvernement propose un nouveau  
Bureau d'enquête sur les accidents de transport et ce  
Bureau va se substituer d'une part au Bureau canadien  
de la sécurité aérienne, et de plus se chargera d'autres  
genres d'incidents semblables.

Les enquêtes, madame la Présidente, sont essentielles  
pour le maintien des normes de sécurité dans ce pays.  
D'ailleurs, en 1978, il y avait eu un accident assez tragique  
à Cranbrook en Colombie-Britannique, et le parti con-  
servateur, qui était l'Opposition officielle à ce moment-  
là, avait demandé au gouvernement d'instituer une Com-  
mission royale d'enquête concernant ce dossier. Enfin,  
quelques mois plus tard, le gouvernement était battu lors  
d'élections générales et le nouveau gouvernement con-  
servateur avait lui-même mandaté cette Commission  
Dubin qui avait fait rapport quelques années plus tard et,  
inspiré par ce rapport, le gouvernement, en 1984, avait  
institué le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

[Traduction]

J'ai ici le texte d'un discours qu'a prononcé le député  
de Végréville, le vice-premier ministre (M. Mazankow-  
ski), à l'époque où il était, dans l'opposition, le porte-  
parole du Parti conservateur sur les questions de trans-  
port. Il a prononcé ce discours le 22 février 1979. Je vous  
en lis des extraits. On aura l'impression d'avoir déjà  
entendu ces phrases. Voici ce que le député de Végréville  
a déclaré à ce moment-là. Je cite le harsard:

Passons maintenant au problème de la sécurité aérienne. Malgré les  
affirmations du ministre, il est incontestable que le niveau de la  
sécurité aérienne s'est considérablement dégradé dernièrement, et  
plus précisément depuis un an, les faits le prouvent.

De plus, il ajoute:

Au lieu d'assumer ses responsabilités, le ministre préfère jeter un  
voile sur cette question et prétendre que tout va pour le mieux. A  
mon avis, il manque nettement à ses devoirs. Nous demandons à  
nouveau une enquête publique approfondie sur toute cette ques-  
tion de la sécurité aérienne, afin que tous les faits soient connus et  
que les mesures qui s'imposent soient adoptées. C'est le moins que  
nous puissions exiger.

Dix ans plus tard, c'est justement une commission  
d'enquête judiciaire que nous réclamons, mes collègues  
du Parti libéral et moi, en particulier sur l'écrasement  
d'un avion dans la région de Gander.

Pour rafraîchir la mémoire à tous les députés, l'avion  
en question s'est écrasé vers 6 h 45 le 12 décembre 1985, à  
environ un kilomètre de la piste, à l'aéroport internatio-  
nal de Gander. Un DC-8 d'Arrow Air s'est écrasé sur le  
sol. Il avait 256 passagers à son bord, dont huit étaient des  
soldats américains revenant d'une mission dans le désert  
du Sinaï. Les huit autres personnes étaient des membres  
de l'équipage. Tous ont péri et tous étaient des citoyens  
des États-Unis.

Le Bureau canadien de la sécurité aérienne a mené  
une enquête sur ce tragique accident aérien. Je ne me  
 plains pas de la compétence des enquêteurs eux-mêmes.  
Je n'ai aucune raison de douter de leur compétence, qu'il  
s'agisse de M. Tom Hinton du Bureau canadien de la  
sécurité aérienne, de M. Peter Bogue ou d'autres person-  
nes. Toutefois, le Bureau et le gouvernement s'y sont  
tellement mal pris que le Bureau ne jouit plus de la  
confiance du public canadien. Très peu de gens ajoutent  
foi au rapport du Bureau canadien de la sécurité aérienne  
sur l'accident de Gander.

Premièrement, il y avait désaccord au sein du Bureau.  
Celui-ci a présenté un rapport provisoire. Il a présenté  
un rapport provisoire minoritaire. Il a cherché à se consti-